

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2019

### Concertation Grand âge et autonomie

## La Croix-Rouge française s'inscrit pleinement dans les propositions annoncées mais attend un financement suffisant et pérenne

La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté aujourd'hui le rapport de Dominique Libault, Président du Haut conseil du financement de la protection sociale, sur la concertation grand âge et autonomie. La Croix-Rouge française s'est pleinement investie dans cette concertation. Elle salue les propositions annoncées dans lesquelles elle s'inscrit largement mais restera vigilante sur les moyens qui seront donnés à ces ambitions.

#### Un enjeu démographique majeur

Selon l'Insee, en 2030 et pour la première fois, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans en France et les 85 ans et plus, verront leur nombre exploser, passant de 1,8 million aujourd'hui à 2,6 millions. En 2050, ils seront 5,6 millions, dont 2 millions seront dépendants.

Un enjeu majeur face à ce vieillissement massif auquel les structures d'accueil ou d'aide à domicile, très coûteuses, ne sont déjà plus en mesure de répondre.

La Croix-Rouge française, engagée au quotidien auprès des personnes en perte d'autonomie et des aidants, salue les propositions de Madame Buzyn et rappelle l'urgence :

- de moderniser et repenser la prise en charge en mettant l'accent sur la prévention et la lutte contre l'isolement,
- de déployer des mesures concrètes pour développer une réelle accessibilité sociale des structures d'accueil et de prise en charge,
- de mettre en place les moyens nécessaires pour accompagner dignement les personnes et ceux qui les entourent.

#### Réinventer l'accompagnement des seniors et privilégier le soutien à domicile

La Croix-Rouge française salue les propositions annoncées dans différents champs pour lesquels elle propose d'ores et déjà des solutions, et notamment la prévention. Elle considère en effet que l'Ehpad doit devenir une plate-forme de ressources et services en lien avec le domicile et les professionnels de santé et tous les autres services dédiés sur un territoire, pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions.

Dans ce cadre, elle expérimente depuis 2 ans un dispositif de véritable innovation sociale, Ehpad@dom axé sur le respect des droits individuels et la reconnaissance de la citoyenneté des seniors. Ce principe d'Ehpad à domicile a été conçu par la Croix-Rouge française comme une offre alternative originale pour répondre aux enjeux de demain dans l'accompagnement des personnes âgées : diversifier les modes de prise en charge disponibles et favoriser le libre choix d'une offre de services, sécuriser l'accompagnement en s'appuyant sur les nouvelles technologies, maîtriser les coûts tant pour le bénéficiaire que la société et renforcer la prévention et lutter contre l'isolement.

Elle s'attache ainsi à réinventer les structures d'accueil en « ouvrant » les Ehpad afin qu'ils deviennent de véritables coordinateurs du parcours des seniors et de leur prise en charge en mutualisant ainsi les savoirs faire de l'ensemble des acteurs (Ehpad, aide et services à domicile, personnels médicaux, sociaux et médicaux-sociaux, animateurs...). Au-delà de l'accueil de la grande dépendance, elle entend offrir aux Ehpad un rôle d'expertise en gérontologie au bénéfice de leur écosystème local afin de garantir une meilleure prévention de la perte de l'autonomie, de la qualité de vie des seniors et de leurs aidants et permettre une simplification du « guichet unique » offrant ainsi réelle accessibilité à l'information à chaque étape du parcours de vie du senior.

## **Avec ses salariés et bénévoles : la Croix-Rouge française est un acteur incontournable de la lutte contre l'isolement**

La Croix-Rouge française accueille chaque année des milliers de personnes âgées au sein de ses maisons de retraite ou ses résidences autonomie, qu'elles soient médicalisées ou non, avec pour ambition de préserver le bien-être et la qualité de vie des personnes accueillies et de leurs aidants. En diversifiant ses modes d'accueil – hébergement permanent, temporaire, accueil en journée – elle apporte aux familles des réponses adaptées, qui favorisent le maintien de l'autonomie et du lien social, dans le respect de la singularité et de la dignité de ses résidents.

La Croix-Rouge française est également particulièrement engagée sur le champ du soutien à domicile. Elle accompagne chaque année plus de 50 000 personnes. Soucieuse d'optimiser la qualité de son offre de services, l'association a développé notamment des pôles de services alliant des activités d'aide et de soins : les SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile).

Et si l'ensemble des missions de soins et d'accompagnement des personnes âgées accueillies dans les établissements et services de la Croix-Rouge française est bien entendu assuré par des professionnels qualifiés, leur action est prolongée par l'implication de plus de **3 000 bénévoles qui favorisent l'accès à la vie sociale**, citoyenne et culturelle des personnes accueillies. Visites de convivialité, animation de haltes répit-détente Alzheimer (HRDA), accompagnement à la promenade... sont autant d'activités qui bénéficient aux personnes âgées en situation de fragilité et à leurs aidants, en leur permettant de recréer du lien social. Chaque citoyen peut devenir un acteur majeur pour le maintien de l'autonomie.

## **Se donner les moyens**

Cela suppose évidemment de disposer de services à domicile de qualité avec des professionnels bien formés ayant des perspectives de carrière, des métiers valorisés et décloisonnés. Un enjeu majeur incontournable qui doit s'intégrer pleinement aux actions à déployer. La promotion de la bientraitance et de la qualité de vie des personnes âgées ne peut être effective que si elle est soutenue par une véritable politique en faveur des métiers du grand âge.

Toutes ces mesures et ces initiatives ne peuvent s'envisager sans un financement public adapté et sans revoir en profondeur les modalités de tarification des établissements pour veiller à ce que les opérateurs, comme la Croix-Rouge française, qui proposent les tarifs les plus accessibles, habilités à l'aide sociale, soient encouragés.

**Des mesures ont été annoncées par la Ministre ce matin, reste à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre et sans attendre 2024.**